



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Des alternants dans le besoin

Question écrite n° 40245

Texte de la question

Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas alerte Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur la situation des alternants et les aides qui leur sont accordées. L'alternance n'est pas censée être un frein dans la continuité des études supérieures et pourtant, elle s'avère difficile à entreprendre pour certains étudiants. C'est le cas de nombreux étudiants qui nécessitent d'avoir deux appartements : un premier sur le lieu de leurs études et un deuxième sur le lieu de leur alternance. Certes l'alternance permet d'avoir un revenu fixe, mais malheureusement pas assez important selon l'échelon où l'étudiant se situe (par exemple moins de 21 ans), pour arriver à payer deux logements. Ces étudiants sont donc laissés de côté, puisqu'ils ne touchent plus de bourses (dans le cas où ils étaient boursiers), n'ont pas la possibilité d'effectuer un job étudiant (ayant déjà 35 h en alternance) et n'ont pas des aides Caf couvrant ces frais multipliés par deux. Il s'ajoute à tout cela les frais de la vie quotidienne. Il est clair que si les parents ne suivent pas derrière, certains étudiants ne peuvent pas s'en sortir. Sa question est donc simple, que faire pour ces alternants ? Les laisser renoncer à leurs études à cause d'une barrière financière ? Ou bien trouver une possibilité d'aides supplémentaires de l'État selon des profils types dans le besoin ? Elle le remercie pour sa réponse.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Verdier-Jouclas](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40245

Rubrique : Formation professionnelle et apprentissage

Ministère interrogé : [Enseignement supérieur, recherche et innovation](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juillet 2021](#), page 5681

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)